



**BUREAU SYNDICAL DU PARC DE CHARTREUSE du 11 décembre 2024
A ST PIERRE DE CHARTREUSE
LISTE DES DELIBERATIONS**

Le 11 décembre 2024, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 4 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice :	31 représentants 46 voix
Nombre de membres présents :	10 représentants 15 voix
Nombre de membres présents ou représentés :	24 représentants 39 voix

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
REY Freddy	BREYTON Stéphanie
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	MICHALLET Bernard
GERIN Anne	MOREL Véronique
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	DEPINOIS Marc
	PICHON-MARTIN Bertrand

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE <i>pouvoir = 6 voix</i>	5° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>
BERANGER Nathalie à REY Freddy	CHAVAND Christelle à PICHON-MARTIN Bertrand
VIAL Cédric à REY Freddy	GUSMEROLI Stéphane à PICHON-MARTIN Bertrand
	CLOUZEAU Dominique
2° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>	
	6° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>
3° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>	BOIX-NEVEU Arthur à BREYTON Stéphanie
WOLFF Corine à GERIN Anne	BOUZON Elodie
GUIGUE Gilbert	DUPRAZ Fabien à MICHALLET Bernard
	EGO Catherine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline
4° COLLEGE <i>pouvoir = 1 voix</i>	LAVAL Sylvain à GERIN Anne
BÄABÄA Jimmy à BREYTON Stéphanie	POZO Jean-Christophe à MICHALLET Bernard
HABFAST Claus à ESCARON Dominique	
BONNARDON Pierre à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MOLLIERE Denis à ESCARON Dominique

Date d'affichage : le 13/12/2024

2024/41 : Avis du Parc sur les contributions communales ZAENR

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les avis présentés;
- D'autoriser le président à les transmettre aux communes, et de signer tout document se rapportant à la présente décision.

Vote : 39 voix Pour

2024/42 : Autorisation usage de la flotte vélos à assistance électrique pour des déplacements domicile-travail et personnels

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'autoriser les déplacements domicile travail avec les vélos de service ;
- D'autoriser pour les agents l'usage des vélos de service pour des déplacements personnels ;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Vote : 39 voix Pour

2024/43 : Mise en œuvre d'un Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)

L'animation et les actions entre 2025 et 2028 font l'objet du plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Charge de personnels spécifiques	190 000 €	OFB	250 000 €
Autres charges de personnels	80 000 €	Communes (15)	67 500 €
Prestations (inventaires, animations...)	117 500 €	Autofinancement	80 000 €
Frais de déplacement	3 000 €		
Communication	7 000 €		
Total	397 500 €	Total	397 500 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Vote : 36 voix Pour - 3 NPPV (Véronique MOREL, Dominique ESCARON, Stéphanie BREYTON)

2024/44 : Convention du co-portage du label « Rivières Sauvages » entre le SIAGA, Réciprocité Guiers et le PNRC

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver la convention entre les trois structures : SIAGA / Association Réciprocité Guiers / PNR de Chartreuse
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que les avenants.

Vote : 39 voix Pour

2024/45 : Convention UGA projet tutoré Master CCST

Dépenses		Recettes	
Convention de partenariat UGA	800,00 €	Parc de Chartreuse	800,00 €
Total	800,00 €	Total	800,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver la convention de partenariat avec l'UGA,
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.

Vote : 39 voix Pour

2024/46 : Animation et actions 2025 des sites Natura 2000 isérois

DEPENSES		RECETTES	
Animation et actions	39 500 €	Région auvergne Rhône Alpes	39 500 €
Total	39 500 €	Total	39 500 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,
- D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Vote : 39 voix Pour

2024/47 : Révision du DOCOB du site Natura 2000 Herretang

DEPENSES		RECETTES	
Prestation et actions	31 645 €	Région Auvergne Rhône Alpes	31 645 €
Total	31 645 €	Total	31 645 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.*

Vote : 39 voix Pour

2024/48 : Participation à la candidature de l'appel à projet Sinapce – projet IMPAKTS

Dépenses		Recettes	
Participation responsable mission BAP (8.5 jours + couts de structure)	4250,00 €	Parc (autofinancement)	850,00 €
		OFB	3400,00 €
Total	4250,00 €	Total	4250,00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver la participation et la part d'autofinancement du Parc au projet IMPAKTS,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.*

Vote : 39 voix Pour

2024/49 : Ronde Gourmande 2024

Dépenses		Recettes	
Location du lieu	2 440 €	Inscriptions pleines	6 600 €
Décoration	100 €	Inscriptions prix Comité Communication	400 €
Inauguration	350 €		
Communication Presse	1 050 €		
Communication Radio	1 800 €		
Impressions	900 €		
Graphisme	360 €		
Total	7 000 €	Total	7 000 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'assurer l'organisation de la Ronde Gourmande 2024,*
- *D'autoriser le Président ou le Vice-Président en charge de l'Agriculture et l'Alimentation à signer tout document se rapportant à cette décision.*

Vote : 39 voix Pour

2024/50 : Convention Projet Alimentaire inter Territorial de la grande région grenobloise

Partenaires	Répartition en %	Répartition en €, à titre indicatif
Grenoble-Alpes Métropole	46.7%	32 743 €
Ville de Grenoble	16.5%	11 554 €
CC Le Grésivaudan	10.7%	7 466 €
CA Pays Voironnais	9.9%	6 900 €
PNR Chartreuse	5.5%	3 838 €
CC St-Marcellin Vercors Isère	4.7%	3 258 €
PNR Vercors	4.4%	3 046 €
CC du Trièves	1.1%	743 €
Chambre d'agriculture de l'Isère	0.4%	263 €
Espace Belledonne	0.3%	189 €
Total	100	70 000.00 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De valider la participation financière du Parc naturel régional de Chartreuse au Projet Alimentaire interTerritorial,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cette décision.*

Vote : 39 voix Pour

2024/51 : Convention Chartreuse tourisme

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver la convention d'objectifs avec Chartreuse Tourisme au titre de l'année 2025,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 38 voix Pour – 1 NPPV (Bertrand PICHON-MARTIN)

2024/52 : Convention territoire équestre

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver la convention avec Isère Cheval vert,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, ainsi que les avenants.*

Vote : 39 voix Pour

2024/53 : Mise à jour labélisation réseau PDIPR – Isère/Savoie

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver les modifications apportées au réseau PDIPR en Chartreuse,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 39 voix Pour

2024/54 : Convention pour la diffusion du cartoguide « Promenades et randonnées en Chartreuse »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver la convention de mise en dépôt-vente du cartoguide avec Chartreuse Tourisme,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 38 voix Pour – 1 NPPV (Bertrand PICHON-MARTIN)

2024/55 : Chèques cadeaux au personnel

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'attribuer des bons d'achat d'une valeur maximale de 190 € pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,*
- *D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.*

Vote : 39 voix Pour

2024/56 : Adhésion à la convention de participation au contrat-groupe de prévoyance proposée par le CDG38

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'adhérer à la convention de participation pour le risque «Prévoyance» conclue entre le Centre de gestion de l'Isère et le groupement COLLECTEAM/ALLIANZ VIE, à compter du 1er janvier 2025;*
- *D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance » ;*
- *De fixer le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 27 € brut par agent et par mois pour chaque agent adhérent au contrat découlant de la convention de participation ;*
- *L'autorité territoriale précise que cette participation est attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés ;*
- *D'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion du Syndicat Mixte à la convention de participation pour la prévoyance, y compris les avenants.*

Vote : 39 voix Pour

2024/57 : Ratio de promotion pour 2025

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2025 ;*
- *D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 39 voix Pour

2024/58 : Journée de solidarité 2025

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 39 voix Pour

2024/59 : Désignation du référent déontologue élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG38 aux employeurs affiliés

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver et d'autoriser le Président à signer la convention proposée par le CDG 38, aux fins de désignation d'un « référent déontologue élu »,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 39 voix Pour

2024/60 : Service civique

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'autoriser la mise en place des missions de service civique,*
- *D'autoriser le Président à demander la prolongation de l'agrément,*
- *D'autoriser le Président à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions auprès d'éventuelles personnes morales,*
- *D'autoriser le Président à entreprendre toutes les démarches afférentes à la mise en place de ce service civique, notamment à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables s'y rapportant.*

Vote : 39 voix Pour

2024/61 : Création d'un poste de gestionnaire comptable et institutionnel à temps complet – grade adjoints administratifs territoriaux 2^{ème} classe

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter la création d'un poste de gestionnaire comptable et institutionnel à temps complet – grade des adjoints administratifs territoriaux 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2025 selon le profil de poste annexé*

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel

- *D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.*

Vote : 39 voix Pour

2024/62 : Ouverture du poste de conservateur de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse aux agents de cadre B relevant de la filière administrative et technique (rédacteur et technicien)

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'acter la création du poste de conservateur(trice) de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse à temps complet pouvant être pourvu :*
 - *par un fonctionnaire du cadre d'emplois de la catégorie B relevant des grades de rédacteur territorial, rédacteur 2^{ème} classe, rédacteur 1^{ère} classe, technicien territorial, technicien 2^{ème} classe, technicien 1^{ère} classe ;*
 - *par un agent contractuel en application du Code Général de la Fonction publique.*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.*

Vote : 39 voix Pour

2024/63 : Mise à jour du tableau des effectifs du syndicat mixte

EMPLOIS	GRADES/CADRE D'EMPLOI	OUVERT	POURVU	VACANT
Direction	Attaché hors classe	1	1	0
Finances	Attaché principal	1	0.9	0
Finances	Attaché hors classe	1	0	1
Comptabilité/institutionnel	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	0	1
Gestion du personnel	Adjoint administratif	1	0.8	0
Accueil	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	0
Accueil	Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0	1
Assistance missions spécifiques	Adjoint administratif principal 2ème classe	1	1	0
Responsable de l'information géographique	Ingénieur territorial	1	1	0
Chargé de projet géomaticien	Technicien principal 1ère classe	1	1	0
Technicien forestier	Technicien principal 1ère classe	1	1	0
Responsable mission tourisme	Attaché territorial	1	1	0
Responsable mission patrimoine culture	Attaché	1	1	0
Communication	Attaché	1	1	0
Sensibilisation à l'environnement	Animateur territorial	1	0.9	0
Responsable biodiversité aménagement et paysage	Attaché territorial	1	0.9	0
Chargé de mission Natura 2000	Technicien principal 1ère classe	1	1	0
Chargé de mission biodiversité	Technicien principal 2ème classe	1	1	0
Chargé de projet alimentation et pastoralisme	Technicien territorial	1	1	0
Chargé de mission énergie et mobilité	Rédacteur principal 1ère classe	1	1	0
Chargé de projet mobilité	Rédacteur territorial	1	1	0
Chargé de projet séjours et filières	Rédacteur territorial	1	1	0
Chargé de l'animation LEADER du GAL entre lacs et montagnes	Rédacteur territorial	1	1	0
Chargé de projet évaluation du plan de gestion et étude de fréquentation	Rédacteur territorial	1	1	0
Conservateur RN	Attaché	1	1	0
Conservateur RN	Cadre B	1	0	1
Gardes RN	Technicien principal 1ère classe	2	2	0
Garde animateur RN	Technicien territorial	1	1	0

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'acter les suppressions et créations de postes,
- D'approuver le tableau des effectifs mis à jour tel que présenté en annexe,
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Vote : 39 voix Pour

2024/64 : Coups de pouce à manifestations 2025 – Session 1

Porteur projet	Evènement - dates	aide votée	Votes en voix
AADEC	Passe-Montagne 26/01/2025	600	Pour : 39
Cie Turak Théâtre	La Turakie fait son K-barré - 05-10/05/2025	500	Pour : 39
Asso Les Passeurs d'Histoire	spectacle sur la Voie sarde (saison 2) 12 dates en juillet-août 2025	750	Pour : 39
Asso Itinéraire Bis	Saison musicale itinéraire Bis Fév- Juillet 2025	700	Pour : 39
Solfacirc	Tournée 2025 Circaète en Chartreuse printemps/début été 2025	200	Pour : 39
Asso Chartreuse Nordique	Les Nocturnes de Chartreuse - 15/01 au 26/02/2025	500	Pour : 39
Asso Atelier SOLA	Festival Résonances - Avril ou Juin 2025	300	Pour : 39
L'Autre Compagnie	Être ensemble de Forêts - 13-14/06/2025	500	Pour : 39
Asso La Bonne Fabrique	Festival Sappey'tille Fin Mai- mi Juillet 2025	650	Pour : 39
Asso Le Sappey en Poésie	Le Printemps des Poètes : Sappey en Poésie 01/03/2025	200	Pour : 39

Asso Grésivaudan Blues Festival	Festival Grésiblues - 29/06 - 04/07/2025	800	Pour : 39
Asso Solfacirc	Festival Le Guiers fait son cirque 11-14/06/2025	700	Pour : 39
Chambéry	Tour de France féminin - 08/2025	2000	Pour : 39
Asso Pic Livres	Rencontres BD Bulles et Flocons - 02/03/2025	350	Pour : 39
Commune	Baz'Art dans les rues 17/05/2025	400	Pour : 39
Asso Chartreuse Alimentation Paysanne	Journée A l'Air Libre - Avril ou Mai 2025	400	Pour : 39
OT Cœur de Chartreuse	Fête des fromages de Chartreuse 13/04/2025	600	Pour : 39
Chartreuse tourisme	35 ^{ème} Trail du Grand-Duc 28 et 29/06/2025	1000	Pour : 38 NPPV : 1 (Bertrand PICHON-MARTIN)
Comité d'animation	Les RDV du P'tit Son 20/06 au 25/07/2025	600	Pour : 39
Association Naatur	Tout va Piano 24-25/05/2025 + 1 date en juin	400	Pour : 39
Association Endimanchés	Festival Les Endimanchés 12-13/07/2025	800	Pour : 39
Asso l'Echo Alpin	Bal folk 05/04/2025	100	Pour : 39
Association Instinct'taf	Festival Zygomatic 10-26/04/2025	700	Pour : 39
Association Le Sac à jouets	GreenShow 08/02/2025	250	Pour : 39
Asso Ski Nordique Chartreuse	Coupe de France Biathlon U17 à Seniors 01 et 02/02/2025	600	Pour : 39
Association Art en Lac	Expos Art en Lac 30/05-1er/06/2025	500	Pour : 39
Association Saint-Hugues Les Egaux	Week-end plein air, biathlon et tir à l'arc 08-09/02/2025	100	Pour : 39
Asso Trail Nature Organisation	Raidlight Trail Festival 30-31/05 et 01/06/2025	500	Pour : 39

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les aides à manifestation au regard des critères définis,
- De valider le principe d'une convention triennale pour les manifestations Livres en Marches et Le Trail du Grand Duc,
- De valider le soutien à Chambéry pour le tour de France féminin 2025,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses à afférentes et à signer tout document lié à ces demandes

Pour : 39 (pour 27 manifestations) 38 (pour 1 manifestation)

NPPV : 1 (B. PICHON-MARTIN) pour le Trail du Grand Duc

2024/65 : Soutien aux sportifs de haut niveau 2025

Nom de l'athlète	Club	Résidence	discipline	Soutien Parc
Jules Lapiere	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Sarceñas	Ski de fond	1 000 €
Victor Lovera	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Le Sappey en Chartreuse	Ski de fond	700 €
Lou Thiévent	Ski Nordique Chartreuse (SNC)	Le Sappey en Chartreuse	Biathlon	500 €
Juliette Prodhomme	Club Rhône-Alpin de Cani-Cross	Miribel les Echelles	Ski Joering et Canicross	1000 €
Benjamin Mathon	Club Digue Dingue Dogs (Grenoble)	Miribel les Echelles	Ski joering et canicross	500 €
Liv Bouvier-Breyton	Ski Club d'Entremont-le-Vieux	Entremont-le-Vieux	Biathlon	200 €
Marion Martinet	Club Athlétique Pontcharra la Rochette Grésivaudan (CAPRG)	Entremont-le-Vieux	Athlétisme (cross demi-fond steeple)	200 €
Jules Michel-Mazan	Club des sports de Courchevel	Saint-Pierre de Chartreuse	Ski Alpin (Géant et slalom)	200 €
TOTAL				4300 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider les soutiens sportifs 2025 au regard des critères définis,
- D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes et à signer tout document lié à ces demandes.

Vote : 38 voix Pour – 1 NPPV (Stéphanie BREYTON)

2024/66 : Rur'Art – Histoires et palettes

Dépenses	€ / TTC	Recettes	€
Interventions médiation territoire/patrimoine	30 000,00	Contrat Parc (CD38)	5 000,00
Interventions médiation artistique / ateliers création (y compris fournitures)	20 000,00	Leader	25 000,00
Communication , cartels et webdoc	1 500,00	PLEAC Grésivaudan (CCLG + DRAC)	11 500,00
Coordination (montant forfaitaire pour 160 heures de frais de personnel interne au Parc)	7 088,64	PNRC (Autofinancement du Maître d'ouvrage)	7 088,64
		Région (« culture en territoire - 2025 »)	10 000,00
Total	58 588,64 €	Total	58 588,64 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions des autres financeurs,
- D'autoriser le Président à lancer un marché public à procédure adapté (MAPA) pour cette opération et signer tous les documents concernant la passation de ce marché public,
- D'autoriser le Président ou les Vice-présidentes en charge de la culture et de l'éducation à signer tous documents se rapportant à cette décision, et à entreprendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Vote : 39 voix Pour

2024/67 : Rur'Art – Histoires et palettes

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Interventions médiation territoire/patrimoine	25 000,00	Contrat Parc (CD38)	4 551,96
Interventions médiation artistique / ateliers création (y compris fournitures)	20 000,00	Leader	25 000,00
Communication , cartels et webdoc	1 250,00	PLEAC Grésivaudan (CCLG + DRAC)	10 469,51
Coordination (montant forfaitaire pour 160 heures de frais de personnel interne au Parc)	7 088,64	PNRC (Autofinancement du Maître d'ouvrage)	4 213,25
		Région (« culture en territoire - 2025 »)	9 103,92
Total	53 338,64 €	Total	53 338,64 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- D'approuver le projet et son plan de financement,
- D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,
- D'autoriser le Président à lancer un marché public à procédure adapté (MAPA) pour cette opération et signer tous les documents concernant la passation de ce marché public,
- D'autoriser le Président ou les Vice-présidentes en charge de la culture et de l'éducation à signer tous documents se rapportant à cette décision, et à entreprendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Vote : 39 voix Pour

2024/68 : Convention de mise à disposition d'un contractuel de droit public au PNRC par le PNR du Pilat pour une mission d'accompagnement et de déploiement de Géotrek et Géonature

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- De valider la convention de mutualisation avec le PNR du Pilat pour une partie du poste de Xavier ARBEZ pour le travail sur Géonature et Géotreck;
- D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision et notamment la convention.

Vote : 39 voix Pour

2024/69 : Fonctionnement du programme Leader Entre Lacs et Montagnes pour 2025

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Salaires et charges (0,95 ETP annuel / coût forfaitaire programme LEADER)	52 190,11 €	Europe Leader (80%)	56 078,07 €
Coûts indirects et déplacements (forfait programme LEADER)	10 438,02 €	Parc (20%)	14 019,52 €

Adhésion au réseau LEADER FRANCE	750.00 €		
Création en interne d'un outil de valorisation et suivi des projets (<i>coût forfaitaire du programme LEADER pour 70 heures de travail</i>)	3101,28 €		
Animation du GAL : organisation de 2 journées de visites de projets réalisés – à destination des instances de gouvernance du programme LEADER (trajets en car)	3 618,18 € HT		
Total	70 097,59	Total	70 097,59 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- *D'approuver le projet et son plan de financement,*
- *D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,*
- *D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision,*

Vote : 39 voix Pour